

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Le quatorze septembre deux mille vingt-six à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le sept septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, M. COURADET Sébastien, Mme DARETS Marie-Pierre, M. BALASQUE Didier, M. MICHONNET Jean-Luc, Mme GUITARD Véronique, M. CHOQUET Joël, M. SORET Jean-Michel, Mme LACOSTE Hélène, Mme GUÉRAÇAGUE Isabelle, Mme TOUZET Virginie, M. VIGNAU-ESPINE Jérôme, Mme MARRACQ Véronique, M. SY Baba, M. SAPALLY Benoît.

REPRÉSENTÉS : Mme GARROCQ Anne-Marie (pouvoir à Mme DARETS Marie-Pierre), Mme LABAT Gabrielle (pouvoir à Mme LACOSTE Hélène), Mme DANASTAS Elisa (pouvoir à Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange)

EXCUSÉ : M. DELOT Philippe.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GUITARD Véronique.

Délibération n°71-09-26 : Finances - Décision modificative n°1

Madame la Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires pour les opérations suivantes :

1/ acquisition d'une épareuse et cession de l'ancienne épareuse

Opération n°227 matériel technique :

+ 1000 € pour achat d'une épareuse sur l'article 2157 (DI)

+ 1000 € au chapitre 024 (RI) pour la cession de l'ancienne épareuse

DM				
SECTION INVESTISSEMENT			DEPENSES	RECETTES
Art. 2157 (matériel et outillage technique) op. 227 matériel technique			1 000.00 €	
Chap. 024 produit des cessions d'immobilisation				1 000.00 €
total			1 000.00 €	1 000.00 €

2/Amortissement de la participation de 1659.30 € réglée en décembre 2025 à la CCPN pour la gestion des eaux pluviales

DM				
SECTION FONCTIONNEMENT				
			DEPENSES	RECETTES
art. 681 chapitre 042 dot. aux amortissements			+ 1 659.30 €	
chap 023 virement à section invest			- 1 659.30 €	
total			0 €	0 €
SECTION INVESTISSEMENT			DEPENSES	RECETTES
chap 021 virement de la section fonct				- 1 659.30 €
Art. 28041512 (chapitre 040) amort. Subv. GFP de rattach. bâtiments				+ 1659.30 €
total			0 €	0 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, Oui l'exposé de Madame la Maire,
- **Décide** de voter la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Véronique GUITARD



La Maire,
Marie-Ange Cazala-Croutzet

